



PAR COURRIEL

Le 21 mai 2024

Monsieur Michel Byette
Président du conseil d'administration
Société de transport de Trois-Rivières
246, rue Saint-Roch
Trois-Rivières (Québec) G9A 0H4

Objet : Lettre mandat – Corporation mandataire

Monsieur le Président,

La Ville de Trois-Rivières vous remercie d'avoir accepté de servir les Trifluviennes et Trifluviens à titre de président du conseil d'administration de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR).

À titre de maire de notre ville et président du comité exécutif, je suis désigné comme mandataire de notre conseil municipal afin de vous transmettre cette première lettre de mandat, et ce, en toute cohérence avec les énoncés émis dans notre Politique sur l'encadrement de la gouvernance des corporations mandataires (PEGCM).

Pour la première fois de notre riche histoire, la Ville de Trois-Rivières réunit ses organismes paramunicipaux autour d'enjeux et orientations communs qui viendront fédérer les organisations qui gravitent dans notre périmètre comptable.

Comme vous le savez sans doute, à la fin de l'année 2023, les membres du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières ont adopté par une forte majorité un Plan d'orientations politiques (POP). C'est au sein de ce document panpolitique que les grandes orientations et priorités sont énoncées pour les prochaines années.

Cette carte routière politique est donc l'assise sur laquelle les orientations politiques, les cibles et les priorités sont énoncées à votre intention. Pour faciliter votre compréhension globale des grandes orientations fédérant le conseil municipal, vous trouverez le POP en pièce jointe.

Je vous le rappelle, le conseil municipal demeure l'institution principale qui est mandatée pour guider de façon collégiale les lignes directrices à suivre au cours des deux (2) prochaines années (2024-2025). À titre de président du conseil d'administration de votre organisation, vous aurez la responsabilité de contribuer à l'atteinte des objectifs et priorités énoncées à votre intention.

Ville de Trois-Rivières
Cabinet du maire

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
cabinet.maire@v3r.net

Au cours de ces années de mandat, vous aurez également la responsabilité de rendre compte de l'atteinte de vos résultats opérationnels et budgétaires auprès du conseil municipal qui agira à titre d'organe suprême en matière de gouvernance paramunicipale.

En vous référant au code d'éthique de votre conseil d'administration, je m'attends à ce que vous réalisiez votre mission avec intégrité, objectivité et transparence. Vous et les membres de votre conseil d'administration aurez à cœur l'amélioration de la qualité des services offerts aux Trifluviennes et aux Trifluviens.

La STTR se doit de préserver la confiance du public et de ses employées et employés en maintenant de hauts standards d'honnêteté, de transparence et d'impartialité dans son administration. La confiance du public en l'intégrité et en la probité des membres de votre conseil d'administration est essentielle au fonctionnement démocratique de l'administration de la STTR. Je suis certain que vous et les membres de votre conseil d'administration préserverez le lien de confiance de la population, notamment, en évitant les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels.

Il va de soi que votre organisation entretient des rapports cordiaux, professionnels et constructifs avec les autres organismes de la Ville ou des organisations en matière de mobilité durable sur notre territoire, au Québec, au Canada ou à l'international. La STTR doit demeurer cette organisation qui s'est distinguée au Québec au cours de la dernière année quant à l'excellence de sa gestion, de sa vision et aussi de son ambitieux plan de redressement.

De manière plus spécifique et reprenant les objectifs du POP, je m'attends à ce que la STTR veille à planifier, coordonner et gérer ses activités et priorités en toute cohérence et congruence avec les orientations de la ville de Trois-Rivières. À savoir :

- Orientation 1 - Un service direct aux citoyennes et citoyens;
- Orientation 2 - Une capitale régionale économique, diversifiée, innovante et verte;
- Orientation 3 - Un cadre de vie durable et accessible;
- Orientation 4 - Une proactivité pour la protection de notre environnement.

Comme la majorité des services aux citoyennes et citoyens sous la responsabilité de la Ville, la STTR a bénéficié d'augmentation de la contribution municipale pour ces opérations et investissements. Le conseil municipal est conscient que cela a permis de maintenir les niveaux de service déterminés en 2017, et ce, pour des raisons d'inflation et d'explosion des coûts dans certains secteurs touchant les opérations de la STTR.

Cela dit, la Ville de Trois-Rivières souhaite aussi contrôler de façon sagace les impacts et les fluctuations de son budget d'exploitation et d'investissement. Il est ainsi opportun de réitérer que vos demandes budgétaires annuelles devront obtenir l'assentiment du conseil municipal et que l'expression de cet exercice

démocratique annuel est liée aux choix difficiles et aux priorités budgétaires du conseil municipal qui peuvent fluctuer d'une année à l'autre. La Ville tentera d'établir un horizon de prévisibilité budgétaire en établissant une fourchette de sommes qui pourrait être disponible pour les prochaines années.

Le gouvernement du Québec (GQ) permet aujourd'hui aux villes de percevoir une redevance sur les droits d'immatriculation des véhicules automobiles pour financer le transport collectif. Pour peu que le conseil municipal en adopte le principe par voie de réglementation, en mai 2024, les sommes additionnelles perçues pourraient être utilisées notamment pour compenser les écarts budgétaires étayés par la STTR auprès du conseil municipal pour les prochaines années. L'analyse et la définition des besoins budgétaires prospectifs devraient tenir en compte les nouvelles possibilités budgétaires de cette taxe immatriculation.

Je vous demande également de réfléchir à de nouvelles méthodes de financement. Par exemple, la participation du secteur économique de Trois-Rivières, le financement gouvernemental et la tarification des titres de transport.

En toute cohérence avec les orientations de votre plan stratégique (2017-2026), de la conjoncture macro-économique et sociale prévalant au sein de la région métropolitaine de recensement de Trois-Rivières, de la disponibilité du financement pour ses opérations, je m'attends à ce que la STTR poursuive l'atteinte des cibles, objectifs, orientations et énoncés dans ses huit (8) axes stratégiques, à savoir :

- Développer, optimiser et intégrer les services;
- Améliorer l'expérience mobilité;
- Améliorer la performance environnementale interne;
- Agir activement pour obtenir un financement adéquat et récurrent;
- Mettre en place les meilleures pratiques;
- Miser sur une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée;
- Mettre en place un écosystème multisectoriel propice aux partenariats, à l'innovation et à la création de richesse.

Afin de donner suite aux priorités énoncées à votre intention, vous devrez tenir en compte des conseils professionnels et non partisans des employés et employées de la STTR et des fonctionnaires de la Ville de Trois-Rivières. Je m'attends ainsi que vous ayez une relation harmonieuse, professionnelle, cordiale et éthique avec votre directeur général ainsi que ses employés et employées ou celles et ceux se rapportant au directeur général de la Ville de Trois-Rivières.

Ville de Trois-Rivières
Cabinet du maire

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
cabinet.maire@v3r.net

Je m'attends à ce que vous participiez à la mise en œuvre de la nouvelle Politique sur l'encadrement de la gouvernance des corporations mandataires (PEGCM) émise par la Ville, et respectiez les lignes directrices énoncées en son sein. Vous devrez notamment modifier la composition de votre conseil d'administration en intégrant de nouvelles et nouveaux membres désignés par la Ville de

Trois-Rivières qui viendront remplacer toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux y siégeant, et ce, d'ici la fin du 2^e trimestre de la première année de ce mandat (au plus tard le 30 juin 2024). En vous conformant aux directives et principes énoncés dans la PEGCM, nous renforcerons le caractère essentiel de l'indépendance de ces dernières et derniers dans la gouvernance des institutions de la Ville de Trois-Rivières.

Finalement, à titre de fiduciaire et administrateur de fonds publics, je m'attends que vous assuriez la probité de votre administration en matière de gestion des fonds publics et non publics. À cet égard, vous serez imputable de la saine gestion des fonds sous votre juridiction.

La STTR est une organisation qui fait la fierté des Trifluviennes et Trifluviens et qui sera une actrice de premier plan pour diminuer notre empreinte carbone et nous permettre de satisfaire les énoncés de la Politique de développement durable de la Ville. Grâce à votre agilité et votre sens de l'innovation, vous serez également un vecteur précieux à la croissance économique de notre ville. Nous savons que nous pourrons compter sur vous pour réaliser les objectifs soumis à votre attention.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes plus nobles sentiments.



Jean Lamarche
Maire de Trois-Rivières

p. j. Plan d'orientations politiques (POP)